
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Délimitation des périmètres de protection du captage d'eau potable de Blainville Crevon

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Crevon

Il sera procédé **du jeudi 31 mai 2018 et vendredi 29 juin 2018 inclus**, soit pour une durée de trente jours, à une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage d'eau potable de Blainville Crevon, une autorisation de prélèvement et une enquête parcellaire sollicitée par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Crevon.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Blainville Crevon, siège de l'enquête, Bierville, Morgny la Pommeraye et Pierreval.

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique et la définition des périmètres de protection instaurés autour du point d'eau, une autorisation de prélèvement de l'eau et une enquête parcellaire en vue de déterminer les immeubles situés à l'intérieur des périmètres de protection.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation est la préfète de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies de Blainville Crevon, Bierville, Morgny la Pommeraye et Pierreval où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Jacques Lamy, ingénieur territorial retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- Mairie de Blainville-Crevon : jeudi 31 mai 2018 de 9 heures à 12 heures
- Mairie de Pierreval : jeudi 14 juin 2018 de 17 heures à 19 heures
- Mairie de Blainville-Crevon : vendredi 29 juin 2018 de 16 heures à 19 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Blainville Crevon - Place de la Mairie – 76116 Blainville Crevon
- par voie électronique, à l'adresse : mairie-sg.blainville-crevon@wanadoo.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Blainville Crevon.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Crevon - 190 Route du Château - 76116 Martainville Epreville (02 35 91 79 05).

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.